

B. 10.
Marie
Alice
Achène

Le dix Février mil huit cent
soixante et trois, nous, curé conseillé, avons
baptisé Marie Alice, fille du bâtiere du légitime
mariage de Achille Achène cultivateur, et
de Pomila Léjardin de cette paroisse. Parrain
Antoine Léjardin, marraine Marie Léjardin
qui ains pu publiquement déclaré ne savoir
signer, lecture faite.

M. 3.
Israël
Thibault
et
Sophie
Braclet

Le dix-sept Février mil huit
cent soixante et trois, après la publication
d'trois bans de mariage faite au pion de nos
messes paroissiales, entre Israël Thibault,
journalier fils majeur de Jean-Baptiste
Thibault et de Anastasie Leestorquay
de cette paroisse l'impart, et Sophie Braclet,
fille mineure de Clément Braclet, et
de Henriette Blincké de cette paroisse
d'autre part, n'étant découvert aucun
empêchement, nous, curé conseillé
qui du consentement des pionniers
de la dite Sophie Braclet, avons reçu
leur mutuel consentement de mariage
l'avez donné la bénédiction nuptiale
en présence de George Mignault,
ami de l'époux, et Clément Braclet père
de l'épouse, qui tous n'ont su signer.

M. 4.
Ferdinand
Paradis
et
M. Célestin
St-Onge

Le dix-huit Février mil huit
cent soixante et trois, après la publication
d'trois bans de mariage, faite au pion
de nos messes paroissiales, entre Ferdinand
Paradis, fils majeur de Gracia Paradis
cultivateur,

M. 5.
Théodore
Jean
et
M. René
Chamberland

Recueilli par le curé
Le dix-huit Février mil huit
cent soixante et trois, et dans la paroisse
de St-Onge, fils majeur de Joseph St-Onge cultivateur
et de Marie Hudon de cette paroisse d'autre part,
n'étant découvert aucun empêchement,
nous, curé conseillé, avons reçu leur mutuel
consentement de mariage, et leur avons donné
la bénédiction nuptiale, en présence de George
Paradis père — de l'époux et de Joseph
St-Onge père — de l'épouse. Les témoins
n'ont su signer. Les époux ont
signé avec leurs lettres faites
Ferdinand Paradis
Célestin St-Onge

Le dix-huit Février mil huit
cent soixante et trois, après la publication
d'trois bans de mariage faite au pion de
nos messes paroissiales, entre Théodore Jean,
fils majeur de Théodore Jean cultivateur, et de
Théophile Thibault d'autre part,
et Marie Elysée Chamberland, fille majeure
de Rémi Chamberland cultivateur, et de
Marie Anne Gagnon de cette paroisse d'autre
part, n'étant découvert aucun em-
pêchement, nous, curé conseillé, avons reçu
leur mutuel consentement de mariage, et
leur avons donné la bénédiction nuptiale
en présence de Théodore Jean père de
l'époux et de Rémi Chamberland et son père
l'épouse. Les époux et Théodore Jean
ont déclaré ne savoir écrire leur
lecture faite.
Rémy Chamberland
Jos. Hudon